

# LA PRESSE



PHOTO REUTERS

## BIRMANIE DE PRISONNIÈRE À DÉPUTÉE

Victoire historique de l'opposante  
Aung San Suu Kyi.  
PAGE A10



La productrice Denise Robert, instigatrice du projet.

## POUR L'AMOUR DES ENFANTS

L'hôpital Sainte-Justine  
se refait une beauté.  
PAGE A5

PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

PROCÈS DU TABAC À MONTRÉAL

# DES PREUVES DISPARUES EN FUMÉE

L'industrie a déjà eu recours à la destruction pure et simple de documents  
et d'études scientifiques pour aider sa cause. Retour en arrière.

ANDRÉ NOËL  
PAGES A2 ET A3

**YVES BOISVERT**  
LA RESPONSABILITÉ  
MORALE DES AVOCATS



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

## AUTO L'AMOUR AU VOLANT

De belles histoires de « minounes »



**EXCLUSIF**

PARCOMÈTRES  
À MONTRÉAL  
**PAYER  
AVEC SON  
TÉLÉPHONE**

PAGE A8

FERMETURE  
D'AVEOS  
**L'ESPOIR  
RENAÎT  
POUR LES  
EX-EMPLOYÉS**

PAGE A4

ARTS/VIVRE  
**GARE AUX  
COACHS  
DE VIE**

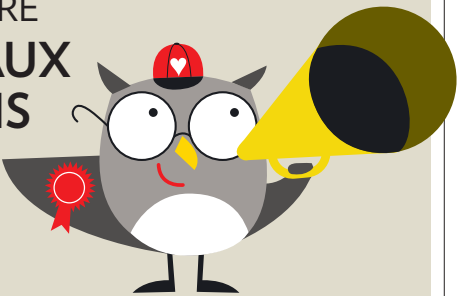


ILLUSTRATION JULIEN CHUNG, LA PRESSE

DROITS DE  
SCOLARITÉ  
**CHAREST  
PERSISTE  
ET SIGNE**  
« L'avenir n'est pas  
dans le gel. »  
PAGE A7



L'Ontarienne Alexa Komarnycky s'est  
qualifiée pour l'épreuve du 800 m libre, samedi.

PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

## NATATION ESSAIS OLYMPIQUES DE MONTRÉAL **RENDEZ-VOUS À LONDRES!**

LE COMPTE RENDU DE SIMON DROUIN.  
SPORTS



**MICHEL GIRARD**  
**COMBIEN RAPPORTE UN DIPLÔME?**  
AFFAIRES

**MON CLIN D'ŒIL** STÉPHANE LAPORTE  
Quelle est la différence entre Justin Trudeau et Jean Charest?  
Le premier a gelé son adversaire, le second l'a dégelé.

Venez voir mon blogue! [www.lapresse.ca/laporte](http://www.lapresse.ca/laporte)



**CE PRINTEMPS,**  
*obtenez gratuitement une*



Avec tout achat de 200 \$ à prix régulier.  
Promotion valide du 2 avril au 29 avril 2012, détails en magasin.

- BUGATTI
- CALVIN KLEIN
- CITADIN
- CUTTER & BUCK
- FAÇONNABLE
- HÖRST
- JACK VICTOR
- KLAUSS BOEHLER
- M.E.N.S.
- MILLER PERFORMANCE
- NAUTICA
- PAUL & SHARK
- POLO RALPH LAUREN

**Bovet.ca**

## PROCÈS DU TABAC



Jean-Yves Blais, un des plaignants à l'origine du recours collectif, a survécu à un cancer du poumon.

PHOTO NINON PEDNAULT, LA PRESSE

**Destruction de documents** pour cacher les dangers de la cigarette

# DES AVOCATS SUR LA SELLETTE



ANDRÉ NOËL

Les recours collectifs contre trois compagnies de cigarettes, entendus à Montréal depuis près d'un mois, abordent aujourd'hui la destruction de documents compromettants par l'industrie du tabac. Un dossier pour le moins épineux. Fait inusité, deux avocats montréalais font partie de la liste des témoins. Le premier, M<sup>e</sup> Roger Ackman, doit se présenter à la barre dès ce matin pour être interrogé à ce sujet.

**Lorsque des fumeurs et des gouvernements ont entrepris des poursuites judiciaires, les compagnies de tabac, guidées par leurs procureurs, ont compris qu'il était risqué de voir ces rapports de recherche aboutir devant les tribunaux.**

Le deuxième, M<sup>e</sup> Simon Potter, est lui-même le procureur d'une des compagnies visées par les recours collectifs. Son nom est cité dans un jugement d'un tribunal américain

comme l'un des avocats ayant joué un rôle dans la destruction de documents. Il apparaît aussi dans des lettres qui ont été déposées dans le procès en cours à Montréal, présidé par le juge Brian Riordan.

Dès les années 50, des recherches faites dans leurs propres laboratoires ont montré aux compagnies de tabac que la fumée de cigarette provoquait la dépendance, le cancer et d'autres maladies. Ces résultats ont été cachés au public. Lorsque des fumeurs et des gouvernements ont entrepris des poursuites judiciaires, les compagnies de tabac, guidées par leurs procureurs, ont compris qu'il était risqué de voir ces rapports de recherche aboutir devant les tribunaux.

M<sup>e</sup> Ackman, ancien directeur des services juridiques d'Imperial Tobacco, est allé jusqu'en Cour d'appel pour ne pas avoir à comparaître, mais la Cour a rejeté sa requête le 15 mars. Il est maintenant à la retraite.

À moins d'un imprévu, M<sup>e</sup> Potter, procureur de Rothmans Benson & Hedges dans le procès qui se déroule au palais de justice de Montréal, devra lui aussi témoigner sur sa participation dans la destruction de documents pour le compte de son client de l'époque, Imperial Tobacco. Il est exceptionnel qu'un avocat actif dans un procès soit appelé à témoigner dans ce même procès.

**Un avocat bien en vue**

M<sup>e</sup> Potter, ancien président de l'Association du Barreau canadien (2002-2003), a longtemps



PHOTO MARTIN TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE

À l'été 1992, l'avocat Simon Potter (photo) a écrit une lettre à des avocats du groupe BAT indiquant qu'Imperial Tobacco projetait la destruction de 60 documents, dont des études scientifiques. Dans une autre lettre, l'avocat confirmait que des documents avaient été détruits.

été conseiller juridique pour Imperial Tobacco à Montréal, au sein du cabinet Ogilvy Renault. Œuvrant maintenant chez McCarthy Tétrault, il est un avocat bien en vue au Québec. Son nom a souvent figuré dans le "Chambers Global: The World's Leading Lawyers for Business", qui recense les meilleurs avocats d'affaires au monde.

Son nom figure aussi dans un jugement dévastateur pour l'industrie du tabac rendu par la Cour fédérale américaine

en 2006. Dans une décision de 1653 pages, la juge Gladys Kessler a déclaré les compagnies de cigarettes américaines – dont la Brown & Williamson, alors compagnie sœur d'Imperial Tobacco – coupables de fraude en vertu de la loi RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act).

D'entrée de jeu, la juge Kessler accuse les avocats de l'industrie d'avoir joué un rôle central dans la fraude visant à tromper la population sur la

réelle nocivité du tabac. Elle leur reproche entre autres d'avoir « élaboré puis mis en vigueur des politiques de destruction de documents » afin que ceux-ci ne puissent pas être utilisés comme pièces à conviction devant les tribunaux. « Quel chapitre triste et troublant dans l'histoire d'une profession honorable et souvent courageuse », écrit-elle.

Plus loin, elle consacre une section de son jugement à la destruction des documents. Elle relate des faits et cite des

## PRÉCISIONS

### AÉROPORT DE SAINT-HUBERT

Dans un article publié le 29 mars sur l'aéroport de Saint-Hubert, nous avons identifié, à tort, un homme d'affaires qui participe à un projet de terminal comme étant Ken Livingstone. Il s'agit en fait de Gordon Livingstone. Nos excuses.

### MAMMOGRAPHIES

Dans un article publié le 28 mars, nous avons écrit que l'enquête sur les mammographies a commencé en 2001. L'enquête a plutôt débuté en 2010. Nos excuses.

## SOMMAIRE

Amusez-vous!	AFFAIRES 11
Astrologie du jour	AFFAIRES 9
Avis publics	AFFAIRES 4
Débats	A12 et A13
Décès	AFFAIRES 9
Horaire télévision	ARTS 4

### Météo

Ensoleillé, vent du nord, maximum 9, minimum -3. AFFAIRES 8

Loteries	A10
Monde	A9, A10 et A11
Personnalité de la semaine	AFFAIRES 12
Petites annonces	AFFAIRES 8
Sudoku	AFFAIRES 4

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?  
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?  
commentaires@lapresse.ca



PHOTO ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

## Jugement américain Tentative de camouflage par l'industrie

Dans son jugement rendu en 2006 contre les compagnies de tabac, la juge américaine Gladys Kessler reproche à leurs avocats d'avoir « élaboré puis mis en vigueur des politiques de destruction de documents » afin que ceux-ci ne puissent pas être utilisés comme pièces à conviction devant les tribunaux.



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Les manufacturiers de cigarettes connaissaient les effets nocifs du tabac sur la santé, mais ont tenté de cacher des études compromettantes, selon des documents déposés en cour.

noms, dont celui de M<sup>e</sup> Potter et de la British American Tobacco (BAT), société mère de Brown & Williamson aux États-Unis et d'Imperial Tobacco à Montréal.

À l'été 1992 (le 5 juin), M<sup>e</sup> Potter a écrit une lettre à des avocats du groupe BAT indiquant qu'Imperial Tobacco projetait la destruction de 60 documents, dont des études scientifiques, souligne la juge. Dans une autre lettre, l'avocat confirmait que des documents avaient été détruits.

Un des destinataires de ces lettres, M<sup>e</sup> David Schechter, a lui-même reconnu qu'Imperial Tobacco avait détruit les documents pour protéger la compagnie sœur Brown & Williamson, engagée dans des litiges juridiques aux États-Unis, précise la juge. M<sup>e</sup> Schechter, ancien conseiller juridique de BAT aux États-Unis, a été interrogé dans le cadre du procès présidé par M<sup>me</sup> Kessler.

Au cours de cet interrogatoire, le procureur du gouvernement américain, M<sup>e</sup> Jerrob Duffy, pose cette question à M<sup>e</sup> Schechter: « Se pourrait-il qu'un des buts (de la destruction gérée par M<sup>e</sup> Potter) était de limiter ou d'éviter toute découverte dans les litiges sur le tabac et la santé? » Après bien des hésitations, M<sup>e</sup> Schechter répond: « Oui ».

### L'industrie craignait les tribunaux

Un autre destinataire des lettres de M<sup>e</sup> Simon Potter, M<sup>e</sup> John Meltzer, a été interrogé à Londres, le 6 mars dernier, pour les recours collectifs actuellement en cours à Montréal. M<sup>e</sup> Meltzer était le conseiller juridique externe de la compagnie BAT en Grande-Bretagne.

## Deux recours collectifs

# 27 MILLIARDS

Un premier recours collectif réclame 10 000 \$ pour chacun des 1,78 million de fumeurs devenus dépendants à la nicotine (17,8 milliards). Un second recours réclame 105 000 \$ pour chacun des 90 000 fumeurs frappés d'un cancer ou d'emphysème (9,5 milliards).

Dans son interrogatoire, M<sup>e</sup> Meltzer admet qu'il a eu des discussions avec M<sup>e</sup> Potter sur la gestion des documents internes d'Imperial Tobacco en rapport avec le litige sur la loi C-51, la loi canadienne limitant la publicité sur le tabac. Au tournant des années 90, Imperial et d'autres compagnies contestaient cette loi devant les tribunaux. Les procureurs du gouvernement canadien avaient exigé que les compagnies leur transmettent des documents internes.

Ce geste aurait alerté les dirigeants de l'industrie, y compris les sociétés mères comme

BAT. Celle-ci s'inquiétait que des documents compromettants puissent dorénavant être déposés dans des cours de justice partout dans le monde. Il était donc urgent soit de les détruire, soit de les rapatrier en Grande-Bretagne. Si les originaux quittaient le Canada, par exemple, il serait plus difficile d'en exiger le dépôt dans un palais de justice canadien.

Le 5 juin 1992, M<sup>e</sup> Meltzer recevait donc une lettre de M<sup>e</sup> Potter (cette même lettre dont parle la juge américaine Gladys Kessler). M<sup>e</sup> Meltzer envoyait immédiatement un fax à M<sup>e</sup> Stuart Chalfen, principal avocat de BAT. Intitulé « Lettre d'Ogilvy Renault », le fax indique que les avocats ont pris en compte l'impact potentiel des rapports de recherche présents au Canada sur les litiges juridiques.

Les avocats avaient noté que 83 documents portaient sur des résultats « sensibles » de travaux de recherche. « La lettre d'Ogilvy Renault rapporte que 60 documents sont maintenant détruits », souligne la juge.

Parmi ces documents se trouvaient des rapports de recherches effectuées dans le laboratoire de BAT à Francfort, en Allemagne. Une expérience consistait à appliquer un condensé de fumée de tabac sur le dos de souris et de hamsters: des tumeurs apparaissaient systématiquement sur leur peau. Après avoir propulsé de la fumée dans la gueule de hamsters, les scientifiques concluaient que « la fumée de tabac semblait déclencher le cancer du larynx ». Le lien entre tabac et cancer était prouvé hors de tout doute. Mais en public, l'industrie s'entêtait à le nier.

M<sup>e</sup> Potter a décliné notre demande d'entrevue.

# La responsabilité morale des avocats



YVES BOISVERT  
CHRONIQUE

Elle est loin, l'époque folklorique où l'avocat Ivan Sabourin volait des morceaux de poumons de mineurs québécois à la morgue pour les emmener illégalement dans un laboratoire de l'État de New York.

Sabourin était l'avocat de l'industrie de l'amiante, qui savait dès les années 30 que la fibre cause le cancer.

Comme l'a raconté *Enquête* à Radio-Canada cet hiver, pendant les années 40 et 50, l'avocat fournissait des échantillons de poumons des mineurs québécois pour les faire examiner par des chercheurs aux États-Unis. Les preuves du lien entre l'amiante et le cancer issues de ces recherches étaient détruites, les études trafiquées.

Vous êtes un escroc, lui a dit un jeune médecin sud-africain qui venait de comprendre à quoi servait réellement ce centre de recherche auquel il collaborait.

Je suis peut-être un escroc, a répondu Sabourin, mais je gagne ma vie. Et puis, la vente d'amiante est bonne pour l'économie canadienne.

■ ■ ■

On ne verrait plus ça aujourd'hui, n'est-ce pas? Pas comme ça, sans doute.

Mais l'implication de certains avocats dans la destruction « légale » de preuves scientifiques détenues par les compagnies de tabac n'est pas extraordinairement plus glorieuse.

En 2006, la juge Gladys Kessler a donné raison sur toute la ligne au gouvernement américain qui poursuivait les fabricants de cigarettes pour « racket », en vertu de la même loi qui sert à accuser les organisations mafieuses.

Dans ce jugement fleuve, confirmé en appel, la juge retrace l'historique de la manipulation et de la vaste fraude intellectuelle organisée par l'industrie dès le début des années 50. L'industrie voulait contrer les preuves scientifiques du lien entre le tabagisme et le cancer.

« Avec énormément d'habileté et de raffinement », dit la juge, l'industrie a réussi à soulever le doute sur ce lien, en mentant sciemment au public et au gouvernement. Et en prétendant ne pas cibler les jeunes dans ses campagnes, ce qu'elle faisait de manière très calculée.

Au cœur de cette stratégie de 50 ans: des gens de relations publiques, des scientifiques véreux ou complaisants, mais aussi un nombre impressionnant d'avocats.

« À chaque étape, les avocats ont joué un rôle absolument central dans la création, la perpétuation et la mise en œuvre » de ce complot frauduleux, écrit la juge.

Les avocats « ont conçu et coordonné la stratégie nationale et internationale, dirigé les chercheurs pour leur dire quelles études faire ou ne pas faire, approuvé les études scientifiques comme le matériel scientifique, (...) identifié les témoins scientifiques « amis », les ont subventionnés et ont souvent caché le lien entre ces chercheurs et l'industrie.

Puis, ils ont mis sur pied des politiques de destruction de documents avant de se réfugier derrière le secret professionnel pour camoufler le tout.

■ ■ ■

La description des manœuvres de destruction de documents compromettants, dans ce jugement américain de 2006, est fascinante. Dès que l'industrie s'est sentie menacée par des poursuites individuelles ou celles des gouvernements, dans les années 80, des stratégies de « préservation des documents » ont été élaborées.

Il fallait répertorier les documents internes qui auraient pu être réclamés par la Cour, et les détruire. En particulier, les recherches devaient être « désinfectées ».

Tout ceci se faisait sous couvert de gestion des documents. Mais le but était clairement de supprimer de la preuve dommageable, conclut la juge.

Un des avocats les plus célèbres à Montréal, Simon Potter, est nommé (avec plusieurs autres) dans ce jugement. Il était alors avocat chez Ogilvy Renault et représentait Imperial Tobacco. Il est maintenant chez McCarthy Tétrault, le plus grand cabinet au Canada, et est l'un des avocats de Rothmans dans le recours collectif intenté en 1998, qui est entendu ces jours-ci... pour deux ans!

Difficile de savoir exactement quel rôle a joué M<sup>e</sup> Potter, mais il existe deux lettres de lui parlant de destruction d'une série de documents. À l'époque, aucune poursuite n'était intentée contre Imperial Tobacco, et aucune obligation juridique ne contraignait la société à fournir ces documents. Selon la maison mère, BAT, l'original des documents se trouvait au siège social en Angleterre.

Rien d'illégal apparemment, donc, à orchestrer un ménage des documents. Comme il n'y a rien d'illégal à entreprendre toutes sortes de procédures qui ont fait en sorte que ce recours collectif est entendu 14 ans après son inscription.

Mais les avocats n'ont-ils pas une responsabilité morale envers la justice, qui dépasse les intérêts de leur client? Est-ce normal de participer à la destruction de documents compromettants qui, selon toute probabilité, pourraient constituer une preuve accablante demain?

Pour plein d'avocats, ce fut infiniment normal et naturel. Après tout, l'opération n'était-elle pas recouverte d'une exquise légalité?

Triste chapitre pour cette profession honorable, a dit la juge Kessler en 2006.

Triste et sale, si vous voulez mon avis.



Pour joindre notre chroniqueur: yves.boisvert@lapresse.ca



# Un cadeau pour l'amour des enfants

## Sainte-Justine inaugure ses salles d'attente dernier cri et son cinéma

ANDRÉ DUCHESNE

Poussant sa marchette surmontée d'une structure soutenant sa tête, Alexandre, 13 ans, s'est lentement avancé vers la portée musicale vierge colorée et flottant sur le mur du fond de la salle d'attente. Avec son index, il a tracé de grandes courbes sur la portée virtuelle, faisant jaillir des notes cristallines.

Durant quelques minutes, le garçon, atteint de scoliose congénitale, a poursuivi son petit jeu. Fasciné, il a oublié toutes les lentilles braquées sur lui. Pendant ce temps, un étage plus bas, des dizaines d'enfants et leurs parents assistaient à la première projection d'un film, *Miroir*, dans la salle de cinéma Céline Dion.

Ce qu'Alexandre et les jeunes cinéphiles ont vécu hier, des milliers d'autres le vivront au Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine dont les salles d'attente aux urgences et l'amphithéâtre ont reçu une transformation extrême visant à améliorer le séjour et le confort des patients.

Le projet de 18 mois est l'initiative de la productrice Denise Robert. Elle a rassemblé commanditaires et bénévoles, qui ont offert temps, argent et talent. Dans un sprint final de quatre jours, la transformation physique a eu lieu en présence de nombreuses personnalités, dont Chantal Fontaine, Joannie Rochette, Patrick Hivon, Isabel Richer et les Académiciens.

La salle de cinéma est installée dans l'amphithéâtre Justine-Lacoste-Beaubien. L'enseignement universitaire s'y poursuivra, mais régulièrement, ce sera place au cinéma! «Nous allons former un comité de programmation pour offrir des films et des émissions, que ce soit des primeurs ou des grands classiques, aux enfants, selon les catégories d'âge», dit M<sup>me</sup> Robert. Le

distributeur Alliance est de l'aventure, mais on peut penser à d'autres associations comme avec Astral, propriétaire de VRAK-TV. Ce serait merveilleux par exemple d'y présenter *KARV l'antigala*.»

Dotée d'un projecteur numérique, la salle de 175 places peut aussi accueillir lits et fauteuils roulants.

### Salles d'attente transformées

Sans en modifier la capacité, la transformation des salles d'attente a pour but de rendre plus joyeux et ludique le séjour des enfants. Cela aura un effet bénéfique sur le travail du personnel soignant, affirme-t-on.

Tous alignés dans la même direction, afin de préserver l'intimité et éviter la contagion, les bancs de la grande salle d'attente sont faits de coquilles en polypropylène sur une base en aluminium. «On peut s'y bercer, ce qui est réconfortant et fait passer le temps plus vite», assure Michel Dallaire, notamment designer du BIXI, qui a signé la conception des sièges.

Une fresque et des grands panneaux de personnages circassiens ornent murs et fenêtres de la salle. Trois écrans numériques où seront diffusés des extraits de spectacles du Cirque du Soleil sont accrochés au plafond.

Dans un corridor menant à la salle de soins, des miroirs déformants attirent l'attention et... font oublier ce qui s'en vient. Dans une autre pièce, le mur musical interactif signé Moment Factory risque d'être très populaire.

«C'est un cadeau pour les enfants, pour les familles et pour tout le Québec», a indiqué le D<sup>r</sup> Fabrice Brunet, directeur général du CHU Sainte-Justine au moment de l'inauguration en présence du cinéaste Denys Arcand, du ministre québécois de la Santé Yves Bolduc, de Patrick Huard et d'Anik Jean.



Denise Robert, instigatrice du projet, s'amuse en compagnie d'une enfant lors de l'inauguration des lieux.

### LE CINÉMA CÉLINE DION

Pourquoi le nom de Céline Dion à la salle de cinéma? Parce que la diva de Charlemagne est la marraine à vie de l'établissement. «Sainte-Justine n'est pas un hôpital; c'est la maison de la vie. René et moi souhaitons que ce cinéma apporte courage et espoir pour guérir», a déclaré la chanteuse dans une capsule enregistrée et diffusée juste avant la présentation du film *Miroir*, hier après-midi.



Atteint de scoliose congénitale, Alexandre, 13 ans, a été fasciné par le mur musical.

## SCIENTIFIQUES RECHERCHÉS

METTEZ EN LUMIÈRE LES PERSONNES D'EXCEPTION DE VOTRE ENTOURAGE ET POSEZ LEUR CANDIDATURE AVANT LE 5 AVRIL 2012.

- Prix Léon-Gérin, en sciences humaines et sociales
- Prix Marie-Victorin, en sciences naturelles et génie
- Prix Wilder-Penfield, en recherche biomédicale
- Prix Armand-Frappier, pour le développement d'une institution de recherche ou l'administration et la promotion de la recherche
- Prix Lionel-Boulet, pour la recherche et le développement en milieu industriel
- Prix Marie-Andrée-Bertrand, en innovation sociale (NOUVEAU PRIX)

Les Prix du Québec sont attribués chaque année à des scientifiques pour couronner leur carrière et constituent la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec pour rendre hommage à ces personnes qui contribuent à l'avancement social et scientifique du Québec.

[prixduquebec.gouv.qc.ca](http://prixduquebec.gouv.qc.ca)

35<sup>es</sup>  
LES PRIX DU QUÉBEC  
culture • science

Québec

## ACTUALITÉS

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

# Les commissaires unilingues anglophones plus sévères

EXCLUSIF

VINCENT LAROUCHE

Les commissaires à l'immigration unilingues anglophones nommés par le gouvernement Harper à Montréal et Ottawa affichent un taux de rejet des demandes d'asile 50 % supérieur à la moyenne depuis leur entrée en fonction.

La Presse a révélé la semaine dernière que la présence de deux décideurs unilingues anglophones à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) cause des tensions à Montréal. La Cour supérieure a même invalidé la décision de l'un d'eux, Stephen Gallagher, car il avait accepté en preuve des documents en français alors que sa compréhension pouvait sérieusement

être mise en doute.

Un commissaire unilingue anglophone a aussi été nommé à Ottawa, ce qui porte leur nombre à trois pour la région Est de la CISR, qui dessert le Québec et la région de la capitale fédérale. Aucun ne suit de cours de français.

Pour l'ensemble de la région Est, le taux d'acceptation des demandes de statut de réfugié est de 34 %. Or, selon des chiffres obtenus par La Presse, les trois commissaires unilingues anglophones maintiennent des taux d'acceptation de 18 %, 23 % et 14 %. Leur moyenne combinée est de 18 %, environ la moitié de la moyenne régionale.

Le critique péquiste en matière d'Immigration, Yves-François Blanchet, croit maintenant deviner pourquoi le gouvernement Harper les a nommés.

« Ils avaient des candidats qui correspondaient à leurs critères idéologiques, et ils ont renoncé au critère linguistique. Ils ont renoncé à l'obligation morale d'avoir un juge

à mon avis pour ce genre de poste. N'oublions pas que nous sommes au Québec, et le français est la langue officielle. Mais là, avec les résultats de ces juges, on peut se

**« C'est clair, à mon avis. L'idéologie du gouvernement conservateur est d'être plus dur envers les demandeurs d'asile, de fermer la porte à l'immigration. Et on voit que ces commissaires sont justement plus négatifs. »**

— Stéphane Handfield, ex-commissaire à l'immigration

qui parle français, mais ils n'allaient pas renoncer à avoir des commissaires sévères », dit-il.

La députée néo-démocrate Sadia Groguhé se dit quant à elle « très préoccupée ». « Déjà, le bilinguisme était essentiel

demandeur s'ils ont une indépendance réelle ou si nous sommes dans les commandes politiques », dit-elle.

L'ex-commissaire à l'immigration Stéphane Handfield, maintenant revenu à la pratique privée, regarde aussi ces

récentes nominations avec méfiance.

« C'est clair, à mon avis. L'idéologie du gouvernement conservateur est d'être plus dur envers les demandeurs d'asile, de fermer la porte à l'immigration. Et on voit que ces commissaires sont justement plus négatifs », affirme celui qui avait été nommé commissaire sous le gouvernement libéral.

**« Fondement insuffisant »**

Le gouvernement du Québec a jugé inacceptable la nomination d'unilingues anglophones à ces postes. Mais la ministre québécoise de l'Immigration, Kathleen Weil, refuse de commenter leur taux de refus des demandes.

À la CISR, on refuse également d'interpréter ces statistiques.

« Les statistiques sur les taux d'acceptation et de rejet de chacun des commissaires de la CISR fournissent un fondement insuffisant pour tirer des conclusions sur la qualité ou la cohérence du processus décisionnel », affirme l'organisme dans un courriel.

Des commissaires pourraient par exemple être spécialisés dans une région du monde pour laquelle le taux de rejet est plus élevé, affirme le porte-parole Robert Gervais, sans vouloir préciser si c'est le cas ici.

## Médecine L'exode vers le privé se poursuit

L'exode des médecins québécois hors du réseau public de la santé s'accroît. Au cours de la dernière année, une quinzaine de médecins se sont laissés charmer par le privé.

« Il y a une augmentation graduelle depuis quelques années », indique Marc Lortie, porte-parole de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Au 22 mars, 160 omnipraticiens et 71 spécialistes ne participaient pas au régime d'assurance maladie, pour un total de 231. Ça représente à peu près 1,3 % des médecins du Québec. Il y en avait 217 à la même période l'an passé.

Où est la différence pour le patient? Dans le porte-monnaie! « Le médecin non participant peut demander les honoraires qu'il veut, explique M. Lortie. Toutes les cliniques médicales sont des cliniques privées. Mais, pour la plupart, ce sont des médecins [payés par] le régime d'assurance maladie. La différence, c'est le statut du médecin. Quand vous faites affaire avec un médecin non participant, vous devez payer le montant qu'il demande. »

— Le Soleil

## RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

# Des obstacles pour les Français au Québec

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

Les ordres professionnels québécois mettent des bâtons dans les roues aux Français qui veulent travailler au Québec, a accusé hier le ministre français responsable des professions libérales, en entrevue avec La Presse.

Frédéric Lefebvre, par ailleurs candidat de Nicolas Sarkozy pour l'Amérique du Nord, fait toutefois un « bilan positif » du projet de reconnaissance des diplômes annoncé en grande pompe en 2008 par Québec et Paris.

« Il y a des ordres professionnels qui ont ajouté des obligations, des stages, des dispositions qui font que la simplification n'est pas aussi forte que nous le souhaitons », a déploré M. Lefebvre. « Les problèmes ne viennent pas des États. La France et le Québec ont fait ce qu'ils s'étaient engagés à faire. »

Le ministre a affirmé comprendre la frustration de certains de ses compatriotes qui misaient beaucoup sur cette entente et qui doivent maintenant se battre pour obtenir le droit de pratiquer au Québec. Les médecins et les pharmaciens seraient particulièrement touchés.

« Il y a des points sur lesquels il faut continuer de travailler », a-t-il reconnu,



PHOTO MARCO CAMPANOZZI. ARCHIVES LA PRESSE

Les ordres professionnels québécois font la vie dure aux Français qui cherchent à s'établir au Québec, selon le ministre français Frédéric Lefebvre. Il est aussi le candidat de Nicolas Sarkozy pour l'Amérique du Nord, aux élections qui auront lieu ce printemps.

ajoutant qu'il sentait « beaucoup de détermination » au sein du gouvernement Charest pour régler ces questions.

**L'homme de Sarkozy**

Frédéric Lefebvre est de passage au Québec pour promouvoir la candidature du président Sarkozy auprès des Français d'Amérique du Nord. Ils voteront le 21 avril, puis le 5 mai pour choisir leur chef d'État. L'actuel président a mené une vraie « révolution » positive pour ceux qui ont quitté l'Hexagone, surtout en matière de fiscalité et

d'accès à l'éducation, a affirmé M. Lefebvre.

Du même coup, il tente d'attirer leurs voix vers sa propre candidature aux élections législatives, qui se tiendront quelques semaines après les présidentielles. C'est la première fois que l'Assemblée nationale française accueillera des représentants des expatriés. Frédéric Lefebvre brigue les suffrages dans une circonscription qui regroupe le Canada et les États-Unis.

**Les tensions entre Paris et Ottawa, qui refuse de laisser les Français voter sur son territoire, ne sont pas réglées et représentent une épée de Damoclès au-dessus du scrutin au Canada.**

Les tensions entre Paris et Ottawa, qui refuse de laisser les Français voter sur son territoire, ne sont toutefois pas réglées et représentent une épée de Damoclès au-dessus du scrutin au Canada.

« Nos deux pays ont longuement échangé sur le sujet pour permettre aux Français qui résident au Canada de ne pas être les seuls Français du monde à ne pas pouvoir voter », a-t-il expliqué, ajoutant que Paris excluait de convenir à la décision d'Ottawa. « Pour la France, il n'est pas question de ne pas respecter le droit canadien. »

Les autorités françaises envisagent de faire voter leurs ressortissants dans les consulats et à l'ambassade, des lieux qui ne font pas légalement partie du territoire canadien.

### AVIS D'AUTORISATION D'EXERCER UN RECOURS COLLECTIF PAR LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE, LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO ET LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

**Si vous avez acheté de la DRAM ou des produits contenant de la DRAM entre 1999 et 2002, le présent avis pourrait avoir une incidence sur vos droits.**

#### DE QUOI S'AGIT-IL?

« DRAM » désigne de la mémoire vive dynamique, une forme de mémoire que l'on retrouve dans une vaste gamme d'ordinateurs, de produits de télécommunications et d'autres produits, électroniques ou non.

Des recours collectifs ont été entrepris en Colombie Britannique, en Ontario et au Québec contre certains fabricants de DRAM qui auraient participé à un complot international en vue de fixer illégalement le prix de la DRAM entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 (le « Recours Collectif » et la « Période Visée »). Dans le cadre du Recours Collectif, les requérants souhaitent généralement représenter toute personne ayant acheté au Canada de la DRAM ou des produits contenant de la DRAM au Canada durant la Période Visée.

La Cour d'appel de la Colombie Britannique a autorisé l'exercice d'un recours collectif en Colombie Britannique. De même, la Cour d'appel du Québec a autorisé l'exercice d'un recours collectif au Québec. Les intimés nient toute faute de leur part et contestent ces autorisations. À ce jour, les tribunaux de la Colombie Britannique, de l'Ontario et du Québec ne se sont pas prononcés quant au mérite du Recours Collectif.

#### ENTENTE

Les requérants dans le cadre du Recours Collectif ont conclu un projet d'entente avec Elpida Memory, Inc. et Elpida Memory (USA) Inc. (les « intimés Elpida ») qui règle le Recours Collectif entrepris contre elles au Canada (l'« Entente »). L'entente règle les réclamations et ne constitue pas une admission de faute ou de responsabilité de la part des intimés Elpida dans le cadre du Recours Collectif.

Aux termes de l'entente, les intimés Elpida verseront la somme totale de 5 845 833,33\$ CA au bénéfice des membres du groupe en échange d'une quittance complète. En outre, les intimés Elpida se sont engagés à collaborer avec les requérants dans le cadre du Recours Collectif qui se poursuit contre les autres intimés.

#### AUTORISATION AUX FINS DE L'ENTENTE

Les tribunaux de la Colombie Britannique, de l'Ontario et du Québec ont autorisé l'exercice du Recours Collectif contre les intimés Elpida aux fins de l'entente seulement. À cette fin, vous êtes membre du groupe si vous résidez au Canada et avez acheté de la DRAM ou des produits contenant de la DRAM durant la Période Visée, ou si vous résidez aux États-Unis et que vous avez acheté de la DRAM ou des produits contenant de la DRAM au Canada durant la Période Visée.

#### APPROBATION DE L'ENTENTE ET DES HONORAIRES DES AVOCATS

Des auditions pour déterminer si l'entente est juste, raisonnable et dans l'intérêt des membres du groupe, ainsi que pour déterminer le montant des honoraires qui seront versés aux avocats, auront lieu en 2012 le 13 juin à 9h00 en Colombie-Britannique, le 20 juin à 9h00 en Ontario et le 22 juin à 9h30 au Québec.

Les avocats des requérants demanderont collectivement des honoraires payés à même la somme totale payée par les intimés Elpida dans le cadre de l'entente et représentant au plus 1/3 de cette somme, plus les déboursés et les taxes applicables.

Si vous ne vous opposez pas à l'entente, vous n'avez pas à comparaître aux audiences, ni à faire quoi que ce soit pour l'instant.

Si vous souhaitez formuler des commentaires ou vous opposer à l'entente, vous devez faire parvenir vos prétentions par écrit à l'avocat de votre région dont le nom figure ci-après au plus tard le 2 juin 2012. Cet avocat transmettra vos prétentions écrites au tribunal approprié.

#### EXCLUSION DU RECOURS COLLECTIF

Si vous êtes membre du groupe, vous n'avez rien à faire afin de continuer à en faire partie. Vous aurez droit de participer à l'entente et serez lié par le sort du Recours Collectif au mérite.

Si vous ne souhaitez pas être membre du Recours Collectif, vous devez vous en exclure au plus tard le 2 juin 2012. Pour savoir comment vous exclure du Recours Collectif, veuillez communiquer avec les avocats de votre région aux coordonnées ci-après :

#### En Colombie-Britannique :

Camp Fiorante Matthews Mogerman  
À l'attention de JJ Camp, c.r.  
604 689 7555 ou 1 800 689 2322  
jjcamp@cfmlawyers.ca  
www.cfmlawyers.ca

#### Au Québec :

Belleau Lapointe  
À l'attention de Maxime Nasr  
514 987 6700  
info@belleaulapointe.com  
www.recourscollectif.info

#### Ailleurs au Canada ou aux États-Unis :

Sutts Strosberg LLP  
À l'attention de Heather Rumble Peterson  
1 800 229 5323, poste 8296  
dramclassaction@strosbergco.com  
www.dramclassaction.com

Si vous vous excluez du Recours Collectif, vous pouvez tenter votre propre recours, mais vous ne pourrez participer à l'entente ou recouvrer des sommes qui pourraient être payées aux membres du groupe dans le cadre du Recours Collectif.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Vous pouvez obtenir plus d'informations, d'ailleurs, il est fortement recommandé de lire la version détaillée du présent avis, sur le site Web : [www.cfmlawyers.ca](http://www.cfmlawyers.ca)

## CONCOURS



GRAND PRIX DU CANADA

MONTRÉAL  
8-9-10 JUIN 2012

### À GAGNER : UN WEEK-END VIP AU GRAND PRIX DU CANADA

### 780 CHEVAUX. 12 ÉCURIES. UN CIRCUIT LÉGENDAIRE.

Pour tous les détails et pour participer : [lapresse.ca/concours](http://lapresse.ca/concours)

La date limite pour participer est le 15 avril.  
Le règlement est disponible à LA PRESSE et lapresse.ca.  
La valeur totale du prix est de 6 000\$.



Les logos F1, FORMULA 1, FIA FORMULA ONE WORLD CHAMPIONSHIP, CANADIAN GRAND PRIX, GRAND PRIX DU CANADA, 2012 FORMULA 1 GRAND PRIX DU CANADA et ses marques reliées sont des marques de commerce de Formula One Licensing BV une compagnie du Groupe Formula One. Tous droits réservés.

LA PRESSE

# « L'avenir n'est pas dans le gel »

Devant 1200 militants libéraux, Charest réplique aux étudiants en grève

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Les étudiants ont beau manifester quotidiennement, Québec n'entend pas revenir sur la hausse des droits de scolarité, a martelé hier le premier ministre Jean Charest.

« L'avenir n'est pas dans le gel », a-t-il lancé devant 1200 militants libéraux réunis hier matin à Laval.

S'il s'est bien gardé de dévoiler la date du déclenchement des prochaines élections, le premier ministre a fait savoir à ses partisans que son gouvernement entendait bien « défendre » jusqu'au bout la hausse des droits de scolarité, « le seul choix possible pour l'avenir du Québec ». Jean Charest a précisé qu'il reviendrait aux Québécois de le juger. Bref, pas question de plier.

Dans une manifestation d'unité, les militants libéraux réunis à Laval ont réservé un accueil triomphal à leur chef venu prononcer un discours à saveur électorale sous forme de bilan. La ministre Michelle Courchesne, qui a été responsable de l'Éducation de 2007 à 2010, a tenu à saluer le « leadership inébranlable » de Jean Charest.

## Nouvelles manifestations

Les étudiants promettent de mettre sa détermination à l'épreuve et continuent de multiplier les manifestations.

Un peu moins de 200 manifestants lui ont d'ailleurs rendu visite hier matin à Laval pour l'inviter à négocier avec les leaders étudiants. La marche, organisée par l'Asso-



Des étudiants ont usé d'ironie pour dénoncer la hausse des droits de scolarité, au cours d'une autre manifestation hier à Montréal.

Deux autres rassemblements ont eu lieu hier à Montréal. Profitant du 1<sup>er</sup> avril, un groupe a manifesté – par dérision – en faveur de la hausse des droits de scolarité. La marche a progressé dans les rues du centre-ville en effectuant seulement des virages à droite. Un autre groupe a pour sa part

En point de presse hier, Jean Charest a déploré le fait que les étudiants s'en prennent directement à lui et à certains de ses collègues. « Les attaques personnelles, ça ne résonne jamais très bien. L'enjeu, ce n'est pas ma personne. L'enjeu, c'est l'avenir du Québec. »

## Aucun débat

Présent à Laval hier matin, le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Léo Bureau-Blouin, a tenté de rencontrer le premier ministre pour l'inviter à négocier.

Jean Charest a toutefois fermé la porte à une telle rencontre en point de presse, affirmant qu'un entretien d'une heure avec les leaders étudiants ne le ferait pas changer d'idée.

« On a déjà débattu cette question pendant des dizaines d'années », a dit M. Charest. Bref, pour lui, le dossier est clos.

## Université Laval Autre recours légal contre le piquetage

Un autre étudiant en grève, cette fois dans la région de Québec, doit s'adresser ce matin à la Cour supérieure pour forcer l'enlèvement des rares piquets de grève bloquant l'accès à des cours de l'Université Laval.

Il s'agit d'une troisième cause du genre visant à contester le mouvement de grève. Vendredi, deux cas ont été amenés devant un juge. À l'Université de Montréal, Guillaume Charrette, inscrit en droit, a vu sa requête rejetée. Il alléguait que ceux qui ont payé pour obtenir un enseignement ont le droit d'aller en classe sans subir d'obstruction.

Par contre, la même journée, le juge Jean Lemelin a donné raison à Sophie Déry. La cégépienne a réclamé la reprise des cours au Collège d'Alma, touché par un débrayage depuis le 19 mars. Elle soutenait que le vote de grève était entaché d'irrégularités touchant les règlements de l'établissement.

Joint hier, Laurent Proulx a dit souhaiter que la décision du juge contre la grève étudiante, à Alma, aura un effet sur la procédure qu'il a engagée avec une dizaine d'étudiants de l'Université Laval. — Le Soleil

« Les attaques personnelles, ça ne résonne jamais très bien. L'enjeu, ce n'est pas ma personne. L'enjeu, c'est l'avenir du Québec. » — Jean Charest

ciation générale des étudiants du Collège Montmorency, a peu impressionné l'entourage de Jean Charest, qui se félicitait d'avoir réussi à attirer six fois plus de personnes que les opposants à la hausse des droits de scolarité.

fait un tour de l'île en vélo, à l'image du rendez-vous annuel des cyclistes montréalais.

D'autres actions sont prévues tout au long de la semaine, notamment à Sherbrooke, dans la circonscription du premier ministre.

## Vérification des Affaires municipales à Laval

# Dépenses de 1,4 million sans justification

## EXCLUSIF

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La politique municipale risque dorénavant d'être plus monotone à Laval. Le PRO, le parti de Gilles Vaillancourt, ne pourra plus puiser dans les fonds publics pour transporter ses militants à la cabane à sucre ou acheter des bouquets de ballons pour décorer les salles lors des assemblées publiques.

**Le parti du maire Vaillancourt n'aura pas à rembourser ces fonds, en bonne partie utilisés à des fins partisans, mais le Ministère compte édicter des règles plus précises pour éviter toute récurrence.**

La Ville de Laval n'a pu justifier l'utilisation des 1,4 million de dollars puisés dans un fonds de « recherche et de secrétariat » au cours des années 2008, 2009 et 2010, selon un rapport de vérification du ministère des Affaires municipales (MAMROT), dont une version préliminaire a été transmise à l'administration de Laval. Le PRO n'aura pas à rembourser ces fonds, en bonne partie utilisés à des fins partisans, mais le Ministère compte édicter des règles plus précises pour éviter toute récurrence.

Laval n'est pas la seule à avoir étiré les règles, même si on ne parle pas de fraude ou de geste criminel. Québec compte rendre publics après Pâques les rapports sur l'utilisation de ces fonds

de recherche dans huit municipalités. Au Québec, 19 villes de plus de 50 000 habitants doivent en effet verser le quinzième de 1% de leur budget dans cette cagnotte pour la « recherche et le secrétariat » des élus municipaux. À Sherbrooke et à Trois-Rivières, les vérificateurs du Ministère n'ont trouvé que des vétilles.

Il en va autrement à Laval, où aucune dépense dont l'argent a été puisé à même ces fonds n'est manifestement admissible. Le nombre d'activités partisans financées par ces fonds publics y est bien plus important que dans les autres municipalités vérifiées. On observe beaucoup de choses inacceptables, et une portion importante des dépenses (plus du tiers, semble-t-il) ne sont pas suffisamment documentées pour permettre aux vérificateurs du MAMROT de tirer une conclusion.

## Dépenses controversées

La Ville de Laval a reçu il y a quelques jours une copie du rapport préliminaire du Ministère, a confirmé hier Pierre Desjardins, porte-parole du maire Vaillancourt. La Ville a répondu qu'elle diffèrait d'opinion en ce qui concerne l'interprétation de la loi. Comme plusieurs autres municipalités « vérifiées » ont utilisé ces fonds pour financer des activités qui ne peuvent à l'évidence être liées à la recherche ou au secrétariat, le Ministère a conclu que les règles devraient être clarifiées. Le Ministère n'avait de toute manière aucun pouvoir pour exiger un remboursement des fonds.

Le ministère des Affaires municipales croyait que le « sens commun » suffirait pour déterminer correctement ce qui pouvait être payé par ce fonds.

Parmi les anomalies relevées par les enquêteurs, on note par exemple


des factures qui ne sont pas suffisamment explicites, c'est-à-dire sans documentation pour justifier la dépense encourue. Dans une ville, on a utilisé ce fonds pour des sondages, sans qu'on puisse trouver de rapport

d'enquête d'opinion, ni même de mandat à une firme de recherche. Un conseiller municipal a même utilisé ce fonds de recherche pour se faire rembourser un appareil photo numérique.

**BOUTIQUE COURIR**

Un incontournable depuis 30 ans!

Vêtements  
Équipements  
Accessoires

**new balance** 


**W1080 v2**  
Course sur route

Femme

Montréal  
4452, rue Saint-Denis  
Métro Mont-Royal

Longueuil  
1085, chemin Chambly  
Près du cégep Édouard-Montpetit

[www.boutiquecourir.com](http://www.boutiquecourir.com)



## ACTUALITÉS

## Sommet Trois Amigos

Considéré comme une occasion pour parler d'emplois, de sécurité et de changements climatiques, le sommet des leaders nord-américains d'aujourd'hui pourrait toutefois être un prélude aux discussions concernant les politiques sur la drogue. Le premier ministre Stephen Harper passera trois heures en compagnie du président américain Barack Obama et du président mexicain Felipe Calderon à la Maison-Blanche, à Washington, dans le cadre de la sixième rencontre de ce genre, autrefois appelée le sommet des Trois Amigos.

— La Presse Canadienne



PHOTO ADRIAN WYLD, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

## BIXI C'est parti!

En raison du printemps hâtif et des demandes des utilisateurs, la saison de BIXI commencera deux semaines plus tôt que prévu.

Dès ce matin, environ 150 stations et 650 vélos en libre-service seront disponibles à Montréal. L'installation des autres stations se poursuivra jusqu'au 15 avril, date à laquelle la saison devait débuter.

Le directeur des communications de BIXI, Michel Philibert, a expliqué que cette décision vient des demandes répétées des usagers sur la page Facebook de BIXI. De plus, le printemps clément a permis aux employés d'accélérer l'installation des stations.

— La Presse Canadienne

# L'AMT s'engage à améliorer sa gestion des projets

BRUNO BISSON

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) s'est engagée vendredi dernier à adopter de « nouveaux processus de gestion qui visent à se doter des meilleures pratiques en matière de planification de projets », dans la foulée du fiasco financier du train de l'Est, qui a poussé son président Joël Gauthier à la démission.

La nouvelle direction de l'AMT a présenté vendredi à son conseil d'administration, avec cinq mois de retard, un projet de plan triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 de 4,1 milliards. Ce plan intègre la plus récente augmentation des coûts du train de l'Est, qui passent de 478 à 632 millions, et réajuste, le plus souvent à la hausse, les coûts prévus de nombreux projets majeurs.

Sa présentation semble toutefois relever de la simple formalité administrative, dans la

mesure où ce plan sera périmé avant la fin de l'été. Selon la résolution adoptée vendredi par le conseil de l'AMT, un nouveau plan 2013-1015, qui intégrera ces principes de « gestion de projets standardisés (GPS) », sera déposé à la fin août. Il sera ensuite soumis à l'ensemble des municipalités et des sociétés de transport en commun de la région métropolitaine.

« Quand j'ai rencontré les employés, je leur ai expliqué que mon rôle sera de faire en sorte qu'ils soient fiers des réalisations accomplies et qu'ils soient confiants dans l'avenir. » — Paul Côté, président et directeur général intérimaire de l'AMT

En entrevue à *La Presse*, à la veille de la présentation de ce document, le président et directeur général intérimaire de l'AMT, Paul Côté, a répété à maintes reprises, en parlant du train de l'Est, qu'il n'est pas magicien. « Quand le dentifrice

est sorti du tube, je ne peux pas le remettre dedans », dit-il.

Sa priorité, dit-il, sera « de voir à ce que les projets structurants qui sont déjà engagés se réalisent dans les meilleures conditions. Cela veut dire avec des objectifs clairs, des jalons clairs, pour savoir exactement où on s'en va avec nos projets, que ce soit le train de l'Est, les centres d'entretien, les prolongements du métro

Pierre Moreau, l'ancien PDG de Via Rail a pris la barre d'une organisation discréditée par le fiasco du train de l'Est, secouée par le départ de son président et remise en question dans ses fondements mêmes par une autre « réforme » de la gouvernance et du financement des transports en commun dans la région métropolitaine.

« Aucune entreprise ne peut prétendre que le départ de son président est un événement comme un autre, a affirmé M. Côté en entrevue. On tient compte du passé. On ne peut pas en faire abstraction, mais je ne vais pas passer mes journées là-dessus. La clientèle ne veut pas ça, le ministre ne veut pas ça, et le conseil d'administration de l'AMT non plus. »

« Quand j'ai rencontré les employés, dit M. Côté, je leur ai expliqué que mon rôle sera de faire en sorte qu'ils soient fiers de ce qu'ils font, fiers des réalisations accomplies,

ou les projets dans le tunnel du mont Royal, qui sont tous de très gros projets structurants. »

**Une organisation discréditée**

Nommé le 16 février à titre de président-directeur général par le ministre des Transports

Dépenses

# 4,1 MILLIARDS

Le PTI 2011-2013 prévoit des projets totalisant 4,1 milliards de dollars. Les projets déjà autorisés en cours de planification ou de développement totalisent 1,7 milliard pour les trois prochaines années. Leur réalisation nécessitera des « contributions municipales de 39105 millions, en hausse de 8,7% par rapport au budget de 2011 ».

et qu'ils soient confiants dans l'avenir de l'AMT. »

« Les discussions qui se passent au niveau de la gouvernance, du financement, de nos mandats, sont nécessaires, conclut-il. Mais on ne doit pas en faire une distraction. Je me suis engagé à tenir le personnel au courant de ce qui se passe, et je vais tenter de les représenter du mieux que je peux. »

# Un parcomètre dans son téléphone

EXCLUSIF

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Les automobilistes montréalais n'auront bientôt plus à chercher une borne pour payer leur place de stationnement. Dès l'été prochain, les utilisateurs de téléphones intelligents pourront transformer leur appareil en parcomètre ambulant, a appris *La Presse*.

Stationnement de Montréal a conçu une application pour iPhone, P\$ Service mobile, qu'il sera bientôt possible de télécharger gratuitement. Ce système permettra aux automobilistes

d'acquitter les frais pour garer leur voiture dans un espace payant, moyennant une surcharge de 40 cents par transaction. Des versions de ces applications pour téléphones

n'ayant pas accès à ces applications de payer eux aussi en ligne.

Un projet pilote de quatre semaines doit être mené sous peu auprès d'une poignée d'usagers. Une fois les ajustements

Les usagers recevront une alerte pour les informer de l'expiration de leur place de stationnement, réduisant le risque de recevoir une contravention.

Blackberry et Android sont également en cours de production et devraient être prêtes à temps pour le lancement du projet. En parallèle, un site internet permettra aux automobilistes

effectués, le service devrait être offert un mois plus tard.

Stationnement de Montréal affirme que ce service devrait grandement faciliter la vie aux automobilistes. Les usagers

recevront ainsi une alerte pour les informer de l'expiration de leur place de stationnement, réduisant le risque de recevoir une contravention. Il sera possible de renouveler une même place de stationnement à deux reprises seulement grâce à ce système en ligne.

**Moins de pièces de monnaie**

Stationnement de Montréal y trouvera également son compte, puisque ce système de paiement en ligne à l'aide de cartes de crédit devrait permettre de diminuer le recours aux pièces de monnaie — et, du même coup, les frais pour leur collecte dans

les bornes. Des économies de papier sont également anticipées, puisque les reçus seront envoyés électroniquement. Enfin, les sommes dépensées pour la conception du service de paiement électronique doivent être couvertes par les frais de 40 cents exigés pour chaque transaction.

Selon les prévisions, 15% des usagers devraient recourir au paiement en ligne au terme de la première année. L'utilisation devrait grimper à 35% dans trois ans, selon l'expérience d'autres villes ayant déjà pris ce virage, dont Vancouver, Calgary, Washington et Miami.

ESPACE **SANTÉ** UNE SÉRIE DE FASCICULES  
POUR COMPRENDRE | PRÉVENIR | SOIGNER

**SANTÉ  
BUCCODENTAIRE**



Grâce aux nombreuses illustrations de ce fascicule, vous pourrez mieux comprendre tout ce qui se rapporte à la santé de vos dents. La carie, la gingivite et les prothèses dentaires sont notamment expliquées en détails. Des conseils pour la santé buccodentaire sont aussi prodigués.

Le contenu des fascicules santé est tiré en majeure partie de l'*Encyclopédie familiale de la santé* parue aux Éditions Québec Amérique, et produite en collaboration avec 300 médecins, spécialistes et professeurs d'université.

À VENIR

20 AVRIL

LES MÉDICAMENTS

4 MAI

LES TROUBLES MENTAUX

LA PRESSE se réserve le droit d'annuler ou de modifier certains sujets

CE JEUDI  
DANS

LA  
PRESSE

Québec Amérique

LA SANTÉ  
BUCCODENTAIRE

TELU  
LE MONDE À VOTRE PORTÉE

Une présentation de

Brunet



## MONDE

# La Dame de Rangoun entre au Parlement

## Aung San Suu Kyi élue à l'occasion d'un scrutin historique en Birmanie

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

Après la résidence surveillée, le Parlement. Aung San Suu Kyi, porte-étendard de l'opposition au régime militaire birman, a été élue députée à la chambre basse du pays moins de deux ans après avoir recouvré la liberté.

Son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), revendique aussi la majorité des 45 sièges en jeu hier à l'occasion des élections partielles.

Et ce scrutin pourrait ne représenter qu'un premier pas dans la marche de la « Dame de Rangoun » vers la tête de son pays. Une élection présidentielle est prévue dès 2015 et l'aura politique d'Aung San Suu Kyi n'a pas faibli depuis sa libération. Selon un cadre de son parti, Soe Win, elle aurait été élue par 99 % des voix exprimées.

Dans un communiqué, la gagnante a salué la « victoire du peuple » et demandé à ses troupes de s'abstenir de tout débordement. « Je voudrais demander à tous les membres de la LND d'être particulièrement attentifs, en particulier au fait que la victoire du peuple soit une victoire digne », a affirmé la lauréate du prix Nobel de la paix.

Sa victoire n'a pas empêché son parti de dénoncer « des irrégularités répandues » au cours du vote. La formation politique montre du doigt des documents ne portant pas les sceaux officiels et l'absence de certains citoyens sur les listes électorales.



PHOTO CHRISTOPHE ARCHAMBAULT, AFP

Le scrutin d'hier pourrait ne représenter qu'un premier pas dans la marche d'Aung San Suu Kyi vers la tête de son pays.

Peu avant l'élection, Aung San Suu Kyi elle-même avait dénoncé des attaques « au-delà de l'acceptable » par ses adversaires, qui se seraient livrés, selon elle, à de « nombreux actes d'intimidation ».

La fille du père de l'indépendance birmane brigait les suffrages dans une circonscription

rurale et démunie située à trois heures de route au sud de la capitale économique du pays, Rangoun. Elle y a voté dimanche.

Il s'agissait des premières élections libres à être organisées en Birmanie depuis 1990.

Cette année-là, le LND de Aung San Suu Kyi avait

remporté une éclatante victoire, avant de voir le scrutin être annulé par les militaires. Entre 1989 et 2010, elle a été enfermée en résidence surveillée par la junte au pouvoir.

### Réformes

Il y a un an, la junte militaire qui dirigeait la Birmanie depuis les années 60 a laissé sa place à un régime civil.

Le gouvernement du président Thein Sein mène depuis des réformes à la vitesse grand V.

Depuis son arrivée au pouvoir, les médias birmans ont plus de libertés et plusieurs prisonniers d'opinion ont été relâchés. Le gouvernement birman a aussi accepté de faire la paix avec certains groupes rebelles.

Sur le plan économique, un autre changement profond surviendra aujourd'hui avec l'entrée en vigueur d'un taux de change flottant pour la devise birmane, le kyat. Le contrôle du gouvernement sur la valeur de la monnaie en sera du coup relâché.

La Birmanie a surpris l'ensemble de la communauté internationale par la rapidité des réformes politiques et économiques entreprises par son gouvernement.

Avant le scrutin, Washington et l'Europe ont toutes deux indiqué que les sanctions économiques imposées depuis des années à la Birmanie pourraient être assouplies si le scrutin était jugé libre.

Avec Reuters, l'AFP et l'AP

## Aung San Suu Kyi Cinq dates marquantes

**1989** > La leader de l'opposition birmane Aung San Suu Kyi est enfermée dans une résidence surveillée pour une première fois. Elle y passera 15 ans d'ici 2010.

**1990** > Son parti politique, la Ligue nationale pour la démocratie, remporte largement les élections générales que la junte militaire a été obligée d'organiser. Le pouvoir refuse toutefois de reconnaître le scrutin.

**1991** > Le prix Nobel de la paix lui est remis pour son combat en faveur des droits de l'homme et de la liberté politique en Birmanie.

**2010** > En novembre, les autorités birmannes libèrent Aung San Suu Kyi de sa résidence surveillée, après un scrutin considéré comme truqué par la communauté internationale.

**1<sup>er</sup> avril 2012** > Elle remporte un siège de députée dans une modeste circonscription rurale au sud de Rangoun.



PHOTO THE NEW YORK TIMES

# Le prophète de la déchéance américaine



RICHARD HÉTU  
COLLABORATION SPÉCIALE  
NEW YORK

Après un discours bref mais passionné dénonçant à la fois le Black Block (« un cancer ») et « l'État de surveillance et de sécurité aux États-Unis » (« pire que la Stasi »), l'ancien correspondant de guerre du *New York Times* Chris Hedges est vite assailli par une horde d'admirateurs.

Des lecteurs lui tendent un des ses best-sellers pour obtenir une dédicace. Des journalistes militants l'interrogent sur le mouvement Occupy Wall Street. D'autres encore lui prodiguent des encouragements ou lui demandent un autographe.

La scène, qui s'est déroulée récemment à l'Université Pace de New York, donne une idée de la popularité de Chris Hedges auprès des tenants de la gauche américaine. Cette popularité pourrait désormais s'étendre au Québec, où paraîtra jeudi chez Lux Éditeur la traduction française d'un des essais du journaliste et auteur de 55 ans, intitulé *L'Empire de*

*l'illusion : la mort de la culture et le triomphe du spectacle.*

Publié aux États-Unis après la crise financière de 2008 et avant l'émergence du mouvement Occupy Wall Street, cet ouvrage se veut un constat impitoyable de la « déchéance » des États-Unis.

« Notre pays a été détourné par les oligarques, les grandes entreprises et une élite politique et économique égoïste qui exerce son pouvoir en fonction des nantis », écrit Hedges, qui a travaillé pendant 20 ans comme correspondant en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les Balkans, après avoir fait ses études de séminariste à la Harvard Divinity School.

« Au nom de la patrie, de la démocratie et de toutes les valeurs ayant façonné le régime politique américain et l'éthique protestante, cette élite a systématiquement ravagé le secteur manufacturier, pillé le trésor public, corrompu la démocratie et saccagé le système financier. Pendant qu'ils se livraient à cette déprédation, nous sommes restés passifs, fascinés par les jolies ombres projetées sur les parois de la caverne et certains d'avoir en main les clés de la réussite, de la prospérité et du bonheur. »

### Valeurs psychopathiques

Dans des chapitres précédant



PHOTO FRANÇOIS PESANT, COLLABORATION SPÉCIALE

Le journaliste et professeur Chris Hedges, auteur de *L'Empire de l'illusion : la mort de la culture et le triomphe du spectacle*, qui paraît cette semaine au Québec.

ce cri d'alarme, Hedges se livre à une critique en règle de la culture populaire américaine, qui régurgite à son avis les valeurs psychopathiques de Wall Street, notamment par l'entremise de la lutte professionnelle, de la télé-réalité et de l'industrie florissante de la pornographie.

« Quelles sont les valeurs mises de l'avant par la télé-réalité ? » demandera l'auteur au cours d'une entrevue avec *La Presse*, avant d'offrir lui-même une réponse. « Ce sont les valeurs des psychopathes.

L'autoglorification. L'incapacité d'éprouver du remords ou de la culpabilité. La trahison. Car le but est d'établir de fausses relations et de les trahir afin d'obtenir une gloire éphémère et de l'argent. Ce sont les valeurs de Wall Street. En tant que reporter, j'ai trouvé dans la télé-réalité une très bonne fenêtre sur les maux de la société américaine. »

Avec ses lunettes rondes, son front dégarni et sa veste conservatrice, Chris Hedges a davantage l'air du professeur d'université qu'il a été au cours des dernières années (à

Columbia, Princeton et Toronto, entre autres) qu'au correspondant de guerre qu'il a été dans les années 1980 et 1990. Cela dit, dans *L'Empire de l'illusion*, il n'est pas plus indulgent à l'égard des médias d'information qu'à l'égard du milieu de l'enseignement supérieur. Selon lui, les deux servent les grandes entreprises, dont ils perpétuent les valeurs et défendent les intérêts.

Lauréat d'un prix Pulitzer en 2002 pour sa contribution à des articles du *New York Times* sur le terrorisme, Hedges a quitté ce journal dans la foulée de la parution de son premier best-seller, *War Is a Force That Gives Us Meaning*, et de ses critiques de la guerre en Irak.

« Je dénonçais la guerre et le Times m'a demandé d'arrêter de le faire. Et je ne pouvais pas le faire », dit-il aujourd'hui.

### « Anarchiste chrétien »

Se définissant comme un « anarchiste chrétien dans la lignée de Dorothy Day », Hedges n'est pas de ceux qui ont vu en Barack Obama l'incarnation d'un changement véritable.

« Comme l'écrivait Karl Popper dans *La Société ouverte et ses ennemis*, la question n'est pas de savoir comment porter au pouvoir de bonnes personnes – la plupart des personnes attirées par le pouvoir sont, au mieux, médiocres, comme Obama, ou, au pire, vénales, comme George W. Bush et (Stephen) Harper –, la question est de savoir comment nous pouvons arrêter le pouvoir de nous causer du mal autant que possible », dit Hedges.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le polémiste a intenté une poursuite contre Barack Obama et le secrétaire à la Défense Leon Panetta concernant la loi NDAA (National Defense Authorization Act). Selon ses critiques, cette mesure pourrait permettre à l'armée américaine de détenir de manière illimitée et sans inculpation tout citoyen américain soupçonné d'être un terroriste ou un accessoire au terrorisme.

« Cette poursuite a pour but de démontrer que ils sont et ce qu'ils sont devenus », dit Hedges.

Résultats des tirages du : 2012-04-01

**Powerball** 3 4 8 9 D 08 20  
24 39 40

**Banco** 04 07 09 15 17 18 22 33 37 40  
43 44 47 49 53 55 57 66 68 69

**Quintessence** 3 911  
4 7935

**Astrowin** Jour - Mois - Année - Signe  
09 DÉCEMBRE 36 GÉMEAUX  
**Extra** 5992238

Résultats des tirages du : 2012-03-31

**649** 33 35 36 42 compl. 10 14 19 31 compl.  
39 48 49 33 37 40

Prochain gros lot (approx.) : 8 000 000 \$

LOTS BONIS  
12 15 34 44 45 47 \* 649 07 13 14 16 21 24 \*

\*CAGNOTTE PARTAGEABLE DE 649 000 \$

**Powerball** 5 8 9 D 08 17  
21 22 29

**Banco** 03 04 12 15 17 20 26 33 35 38  
42 47 51 52 53 55 61 64 66 68

**Quintessence** 3 312  
4 6602

**Astrowin** Jour - Mois - Année - Signe  
07 NOVEMBRE 40 CAPRICORNE  
**Extra** 7353527

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

PROMOTION

SECTION SPÉCIALE  
**SALON  
CARRIÈRES  
ET EMPLOIS**

DANS LE CADRE  
DU SALON SE TENANT  
AU PALAIS  
DES CONGRÈS.

À LIRE DANS LE CAHIER AFFAIRES  
CE MARDI DANS LA PRESSE



PHOTOS ENRIQUE MARCARIAN, REUTERS

Des vétérans de la guerre des Malouines ont posé hier devant un monument qui rend hommage aux soldats morts au combat, à Ushuaia.



Des militants de gauche ont brûlé l'Union Jack pour protester contre la position britannique sur les Malouines, le mois dernier, à Buenos Aires.

30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CONFLIT

# Guerre de mots sur les Malouines

Le 2 avril 1982. L'Argentine envahit les îles Malouines, au large de sa côte, sous l'impulsion de la junte militaire au pouvoir. Margaret Thatcher répond avec une contre-attaque tous azimuts et remporte la guerre au bout de 74 jours. Trente ans plus tard, la Grande-Bretagne rehausse sa présence militaire – et royale – dans l'archipel, au grand dam de l'Argentine et de ses alliés. Une escalade envenimée par la découverte de gisements pétroliers dans la région.



MALI ILSE PAQUIN  
COLLABORATION SPÉCIALE

LONDRES — David Cameron, roi de la formule railleuse, a écorché l'orgueil des Argentins en quelques mots l'hiver dernier. Interrogé par un député britannique sur le droit des insulaires des Malouines à déterminer leur propre avenir, le premier ministre a répondu, le 18 janvier dernier: «Le discours des Argentins s'apparente au colonialisme, puisque ces gens veulent demeurer britanniques et les Argentins voudraient qu'ils fassent autre chose.»

La riposte de l'Argentine, qui revendique les îles et souhaite engager des négociations avec les Britanniques, fut immédiate. «La Grande-Bretagne est

synonyme de colonialisme», a rétorqué le ministre argentin des Affaires étrangères, Hector Timerman, alors que des drapeaux de l'Union Jack brûlaient devant l'ambassade britannique de la capitale Buenos Aires.

Après une réunion d'urgence sur sa capacité militaire dans l'Atlantique du Sud, la défense britannique a déployé en février le *HMS Dauntless*, navire de guerre hypersophistiqué.

Un sous-marin nucléaire se trouverait également dans les eaux des Malouines, preuve selon la présidente Cristina Kirchner d'une «militarisation» britannique de la région. Une information que le gouvernement britannique a mollement niée.

**Un prince en uniforme**

Mais c'est l'exercice militaire du prince William dans les Malvinas, le nom espagnol des îles, qui fut la goutte de trop. L'arrivée d'un

membre de la famille royale portant le treillis à force de symbole pour les Argentins, qui ont perdu 649 soldats lors de la guerre de 1982. Le prince Andrew avait combattu comme pilote de l'air pour défendre les Falklands, sous contrôle britannique depuis 1833.

«Il arrive vêtu comme un conquérant», s'est moquée Cristina Kirchner, le 1<sup>er</sup> février, devant une foule survoltée.

Or, par cette démonstration de force, la Grande-Bretagne cherche à décourager une nouvelle invasion. «S'il y a une tentative de profiter du 30<sup>e</sup> anniversaire de la guerre, nous défendrons notre position de façon robuste», a déclaré l'ambassadeur britannique à l'ONU, Mark Lyall Grant.

Mais une attaque-surprise est peu probable compte tenu de l'arsenal argentin vétuste, a expliqué le ministre britannique de la Défense, Philip Hammond, cette semaine.

**Or noir**

La dispute autour de l'archipel de 12 000 km carrés, où habitent 3000 insulaires, n'est pas qu'émotive. Le territoire recèle 60 milliards de barils de pétrole selon les dernières estimations. Des pétroliers britanniques doivent soumettre leur plan d'exploitation au gouvernement des Malouines au début de 2013.

«Le temps presse pour l'Argentine, affirme Victor Bulmer-Thomas, expert au groupe de réflexion Chatham House. D'ici cinq ans, les îles seront si riches qu'elles seront de facto indépendantes et aptes à se défendre sans l'aide des Britanniques.»

La présidente Cristina Kirchner multiplie les sorties enflammées pour galvaniser un mouvement de sympathie internationale, notamment auprès de lauréats du prix Nobel de la paix et de célébrités, telles que l'acteur Sean Penn.

Elle peut également compter sur la solidarité des pays de l'alliance Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay) qui se sont engagés à refouler les bateaux portant le pavillon des Malouines.

Des actes symboliques qui n'iront pas plus loin, juge Victor Bulmer-Thomas, sommité sur l'Amérique latine. «Le problème pour l'Argentine est que l'allié qui compte vraiment, le Brésil, convoite un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU. Il ne compromettra pas sa position internationale pour une poignée d'îles.»

Si tel est le cas, Cristina Kirchner n'aura plus qu'à se consoler avec les discours de son nouvel ami Sean Penn sur «l'engagement archaïque envers l'idéologie colonialiste» de la Grande-Bretagne.

## Trois mots pour comprendre le conflit

**HÉRITAGE**

Les Argentins arguent qu'ils ont hérité des îles (alors inhabitées) en 1816, après le départ des Espagnols et à la proclamation de leur indépendance. La proximité géographique des îles, situées à 480 km, est un autre argument-clé.

**TRADITION**

Les Britanniques, surnommés les «pirates» par la presse argentine en référence au dossier des Malouines, affirment qu'ils ont découvert le territoire en premier, en 1690, avant de le reconquérir en 1833. À leurs yeux, le fait qu'ils l'ont occupé plus longtemps que toute autre nation leur donne priorité sur les revendications argentines.

**AUTODÉTERMINATION**

Les deux nations présentent de bons arguments et une cour internationale aurait dû mal à trancher... Si ce n'était de la présence des 3000 habitants sur les îles. À ce sujet, le droit d'un peuple à l'autodétermination a préséance et tant que les insulaires voudront demeurer britanniques, l'Argentine n'y pourra rien.

Mali Ilse Paquin, collaboration spéciale

## LE TOUR DU GLOBE

### Syrie Les soldats rebelles seront payés

Le Conseil national syrien (CNS), principale coalition de l'opposition syrienne, va verser des salaires aux membres de l'Armée syrienne libre (ASL) avec l'aide financière de pays arabes, ont annoncé hier des sources concordantes lors de la deuxième réunion des «Amis du peuple syrien», hier à Istanbul. Ces sommes ne serviront pas à l'achat d'armes, ont indiqué des participants à la conférence internationale sous le couvert de l'anonymat. Les «Amis du peuple syrien», qui sont restés muets sur l'armement des rebelles, au désarroi de ces derniers, ont en outre appelé à fixer une «date limite» pour l'application par Damas du plan de paix de Kofi Annan. Pendant ce temps, les violences ne montraient aucun signe de répit, faisant au moins 40 morts en Syrie, dont 15 membres des forces gouvernementales, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, qui estime à près de 10 000 le nombre de morts en un an de révolte. — AFP



PHOTO AP

Un combattant de l'Armée syrienne libre, hier à Damas.


### Égypte Les ambitions des Frères musulmans

En se lançant dans la course à la présidence égyptienne, les Frères musulmans, déjà forts du contrôle du Parlement, affichent une ambition de contrôle total du pouvoir, mais ce pari pourrait se révéler difficile, estiment des experts. Le mouvement islamiste a annoncé samedi soir la candidature de son «numéro deux», Khairat al-Chatat, riche homme d'affaires considéré comme le premier financier de la confrérie et son éminence grise politique. L'annonce bouleverse la donne politique à moins de deux mois du premier scrutin présidentiel depuis la chute de Hosni Moubarak en février 2011, dont le premier tour est prévu les 23 et 24 mai. Pendant des mois, les Frères ont assuré vouloir soutenir un candidat d'union, compatible avec leurs idées, mais pas affilié à leur formation, afin de ne pas donner le sentiment de vouloir accaparer le pouvoir. — AFP


### Russie Un avion s'écrase en Sibérie

Un avion de type ATR-72 s'est écrasé en Sibérie avec 43 personnes à bord, faisant au moins 16 morts et 12 survivants, a indiqué le ministère russe des Situations d'urgence. L'appareil est disparu des radars peu après son décollage de l'aéroport de Rochtchino, près de Tioumen. Il s'est écrasé à 40 kilomètres de l'aéroport. Les sauveteurs ont retrouvé la carlingue disloquée et des débris en feu. L'avion appartient à la compagnie locale Utair. L'ATR-72 est un avion bimoteur à hélices d'une capacité de 74 places, de fabrication européenne. — AFP

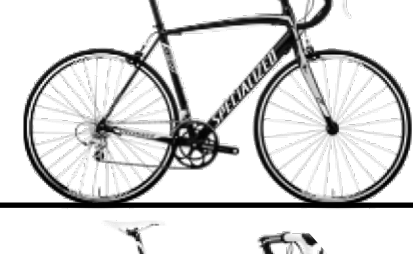
**SPECIALIZED**



**VITA X3 LOW ENTRY 2011**  
PRIX COURANT : 579<sup>99</sup>\$  
**469<sup>99</sup>\$**



**SIRRUS SPORT 2011**  
PRIX COURANT : 689<sup>99</sup>\$  
**549<sup>99</sup>\$**



**ALLEZ SPORT 2011**  
PRIX COURANT : 1 099<sup>99</sup>\$  
**879<sup>99</sup>\$**



**TAR MAC ELITE 2011**  
PRIX COURANT : 2 379<sup>99</sup>\$  
**1829<sup>99</sup>\$**

**CYCLE NERON**  
www.cycleneron.com

**Brossard**  
2640, boulevard Lapinière,  
Tél. : 450.678.5380

**Boucherville**  
513, rue Samuel-de-Champlain,  
Tél. : 450.857.1205

**www.cycleneron.com**

Accord D Desjardins

Les quantités sont limitées.

## DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration  
 Guy Crevier > Président et éditeur  
 Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint  
 Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

## ÉDITORIAL

## Soutien déficient



ARIANE KROL  
 akrol@lapresse.ca

Encombrement des urgences, des lits d'hôpitaux et des centres de réadaptation, épuisement des proches... Le sous-financement des services de soutien à domicile coûte cher, démontre la Protectrice du citoyen. Québec aurait intérêt à en parler un peu moins et à en faire un peu plus.

## Le chéquier ne suit pas les communiqués.

Entre rester chez eux et vivre en institution, la grande majorité des Québécois préfèrent la première solution. Ça tombe bien, c'est la moins coûteuse pour le système de santé. L'État, cependant, doit remplir sa part du contrat. Or, on est loin du compte. Québec économise sur le dos des citoyens, montre le rapport publié vendredi par la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain.

Son bureau a reçu 142 plaintes durant les neuf premiers mois de 2011-2012, soit 60 % de plus que durant toute l'année 2009-2010. La proportion de plaintes qui se sont révélées fondées a aussi beaucoup augmenté.

Le Protecteur a donc mené une enquête sur le soutien à domicile à long terme, comme l'aide à l'hygiène, à l'alimentation ou aux tâches ménagères. Le système de santé comprend-il l'importance de ces interventions non

médicales? On se le demande. Services inégaux d'une région à l'autre, très inférieurs aux besoins diagnostiqués ou supprimés arbitrairement. Patients en attente depuis des années, ou refusés sous toutes sortes de prétextes... Les injustices abondent.

Elles ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat des directives officielles des centres de santé et de services sociaux, conçues pour l'atteinte du déficit zéro. Ce qui n'empêche pas les politiciens et les gestionnaires de la santé de nous vanter les mérites du maintien à domicile, présenté comme le remède à tous les maux du système.

Le dernier budget Bachand en a rajouté une couche, annonçant des millions supplémentaires pour les services à domicile. Encore faut-il que le chéquier suive les communiqués. Ce qui, pour l'instant, n'est pas toujours le cas. Les annonces faites dans la dernière année sont inférieures aux 150 millions promis par Jean Charest pour accroître les soins à domicile et créer des places en hébergement, a constaté récemment notre collègue Tommy Chouinard. De plus, les sommes annoncées n'ont pas été versées en entier aux agences régionales.

Coupant court au brouhaha, le Protecteur du citoyen a demandé à la Santé de calculer combien d'argent serait nécessaire pour répondre aux besoins, de planifier ces sommes et de l'informer de la façon dont elles seront dépensées.

Neuf ans après sa création, la politique québécoise de soutien à domicile demeure grossièrement sous-financée. Pas étonnant qu'on tarde à en voir les résultats. Si on fournit seulement une fraction de l'aide dont un malade chronique a besoin pour vivre chez lui, et qu'on lui coupe ces services sans crier gare, il ne faut pas s'étonner qu'il aboutisse à l'urgence.

## RÉPLIQUE

## Une nécessaire conversation linguistique

CAROLE BEAULIEU

L'auteure est éditrice et rédactrice en chef du magazine *L'actualité*.

Merci à François Cardinal d'avoir réservé son éditorial de samedi au dossier que nous consacrons aux Anglo-Québécois dans notre édition toujours en kiosque.

L'éditorialiste nous reproche d'avoir manqué de rigueur dans la conception des questions de notre sondage, et d'objectivité en y associant Jean-François Lisée, qu'il juge trop « militant ».

L'éditorialiste note que 80 % des anglophones parlent le français et que 83 % veulent que leurs enfants soient bilingues, mais on ne peut en conclure, dit-il, que « les trois quarts des Anglo-Québécois n'ont rien à cirer du français ».

Il aurait raison de nous semoncer si c'était ce que nous avons écrit. Or, nous avons affirmé que les trois quarts des jeunes anglos n'ont rien à cirer de l'avenir du français. M. Cardinal cite par ailleurs une question à la formulation alambiquée. Il la détient, car on lui a remis le questionnaire. Mais elle n'apparaît nulle part dans l'analyse, car Jean-François Lisée ne l'a pas utilisée – il avait même proposé qu'on la retire –, car il n'en était pas satisfait.

En fait, M. Cardinal ne cite aucune des questions les plus révélatrices: celle où 74 % des jeunes anglos estiment normal que des grandes entreprises embauchent des cadres supérieurs unilingues anglais, ou celle où 67 % estiment que Montréal ne perdrait pas son âme si le français n'y était pas prédominant.

D'autres collègues de langue anglaise ont vu le grand intérêt de la question générationnelle soulevée par ce sondage. Dans *The Gazette* du 31 mars, Dave Johnston s'interroge sur le niveau réel de maîtrise du français par les jeunes anglophones qui se disent bilingues (ce qui pourrait expliquer leur vision de l'avenir du français). Selon lui, les aptitudes en français de ces jeunes vont en diminuant une fois leurs études secondaires terminées (et leurs cours obligatoires de français achevés). Dave Johnston se demande si Emploi Québec ne devrait pas créer un programme d'emplois d'été qui permettrait à de jeunes anglophones de Montréal de travailler en français dans d'autres régions du Québec.

*L'actualité* n'a pas mis d'huile sur le feu linguistique, comme l'écrit François Cardinal. Elle a lancé une conversation nécessaire avec les Québécois de langue anglaise, qui permettra peut-être d'éviter la crise linguistique qui se préparait.

Pour ce qui est de Jean-François Lisée, qui collabore à *L'actualité* depuis 30 ans et a valu au magazine de nombreux prix de journalisme, je dois avouer que nous lui avons fait réécrire son premier jet du texte d'analyse sur le sondage, car nous le trouvions trop peu incisif! Et il a eu une influence modératrice dans le choix des titres de couverture.

Aucune famille politique n'a le monopole de la préoccupation linguistique. Elle appartient à tous les citoyens. François Cardinal peut donc se rassurer. Le magazine *L'actualité* ne s'est pas éloigné de l'objectivité dont il fait toujours preuve.



DROITS RÉSERVÉS / apcote@lesoleil.com



## LE BLOGUE &gt; QUEL AVENIR POUR MONTRÉAL?

## DES OCCASIONS À NE PAS RATER!



Ce dont Montréal a besoin, c'est de saisir les occasions qui se présentent à elle, affirme l'animatrice Christiane Charrette. La métropole doit d'abord savoir les reconnaître, les exploiter et surtout ne pas les gâcher pour des décennies à venir. Des exemples? Le pont Champlain, l'intersection des avenues du Parc et Mont-Royal, l'intersection Sherbrooke et Saint-Urbain...

Lisez le billet de Christiane Charrette et réagissez sur [www.lapresse.ca/avenirmtl](http://www.lapresse.ca/avenirmtl)

## OPINION

## Une liberté bien balisée

## L'aide médicale à mourir n'est qu'une option



MARCEL BOISVERT

Médecin en soins palliatifs à la retraite, l'auteur réagit à l'opinion intitulée « Un complice obligé » (publiée le 28 mars), du D<sup>r</sup> Serge Daneault, avec qui il a coécrit *Être ou ne plus être: débat sur l'euthanasie*, aux Éditions Voix Parallèles (2010).

L'ex-rédactrice en chef du *New England Journal of Medicine*, D<sup>re</sup> Marcia Angell, écrivait en 2004: « Je m'inquiète, les soins palliatifs ont développé une fierté professionnelle qui s'apparente à l'arrogance et à la rigidité ».

La lettre du D<sup>r</sup> Daneault lui donne raison. Son texte découle d'émotions débriées qui en affaiblissent la raison et la retenue. Personne n'a raison, qui ne pense comme lui.

Les invitations à moins de rigidité ne manquent pourtant pas. Considérant les agonies horribles qui « demandent » la mort, le théologien Jacques Grand'Maison écrit: « On ne peut en même temps reconnaître la complexité et la diversité des situations limites, et se prêter à une logique univoque... dans chaque cas, il faut rechercher la solution la plus humaine. Cela est incompatible avec des postures rigides ». Puisque « l'ultime défi de l'éthique consiste à savoir quoi faire quand aucune des règles ne convient », la souplesse devient nécessité.

Il est triste de devoir s'en remettre au soupçon injuste d'un complot, que le D<sup>r</sup> Daneault insinue. La vérité est plus simple. Il suffit de relire la page 53 du rapport de la Commission sur mourir dans la dignité: « Au-delà de la froide réalité des sondages ou de la comptabilité relative du nombre de personnes "pour" ou "contre" s'étant exprimées pendant la consultation, nous avons tenté, à titre de représentants élus de la population, de soupeser la valeur des arguments en regard de l'évolution des valeurs sociales, de la médecine et du droit ainsi que notre conception du bien commun ».

**Si « crime » il y avait, il serait plus grand à mépriser la dernière volonté d'un mourant, qu'à trouver un remplaçant à son désistement.**

Ce qu'entérine le rapport n'enlève rien aux opposants, qui ont été majoritaires à soumettre des mémoires, mais très minoritaires quant à l'acceptation par la population. Ils demeurent entièrement libres de leurs choix. Une liberté qu'ils refusent aux autres, mais que la commission recommande, bien balisée, dans un scénario semblable à celui de la Belgique, pays où il n'y

a pas d'abus et où l'aide médicale à mourir n'est qu'une option, choisie par une minorité, à l'issue d'un accompagnement palliatif de qualité.

Il n'y a pas qu'UN mystère de la mort. Chaque mourant a droit au sien, que sa famille, les soignants et l'État doivent faciliter et accompagner. « Le choix des mots aide à définir une éthique de l'accompagnement » (Desmet). De quel accompagnement s'agit-il quand les patients sont perçus par le D<sup>r</sup> Daneault comme faisant « un étalage grotesque de la souffrance inhérente à l'humaine condition »? Et si « crime » il y avait, il serait plus grand à mépriser la dernière volonté d'un mourant qu'à trouver un remplaçant à son désistement. Dieu sait juger...et le courage d'un mourant et la droiture d'un médecin.

D'autre part, un sérieux manque de rigueur refait surface, à mentionner 1000 euthanasies non demandées en Flandre, alors que dans leur discussion des données, les auteurs eux-mêmes expliquent en détail en quoi tous ces cas n'ont rien en commun avec l'euthanasie, mais résultent d'une description fautive des actes posés.

Puisque cette question relève avant tout de nos convictions morales et de nos croyances religieuses, il ne s'agit donc pas d'avoir tort ou raison. Il s'agit d'y mettre tout son cœur pour rejoindre celui qui souffre, sur son terrain, sans lui imposer le nôtre.



